

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 12.8.2024

Page: 1 de 9
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

Numéro de l'article 146.067/Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de l'article 146.071/Extincteur ABF-Mousse avec tuyau 6 L

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Extincteur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG
Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51
Place, Lieu: 9401 Rorschach
Suisse

Téléphone: +41 71 844 12 12
Télécopie: +41 71 844 12 13

Service responsable de l'information:

Anwendungstechnik,
Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,
Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Compr. Gas; H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger: H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence: P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 12.8.2024

Page: 2 de 9
Langue: fr-CH

2.3 Autres dangers

Effet narcotique en cas de doses élevées. charge par inhalation de la matière Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

En cas d'un incendie environnant, des vapeurs toxiques risquent de se dégager. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Phosphore oxydes, Ammoniac, Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 12.8.2024

Page: 3 de 9
Langue: fr-CH

Indications complémentaires:

Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie.
Alarmer la population - Risque d'explosion. Envisager une évacuation.
Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.4 Référence à d'autres rubriques

non indispensable

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

Type	Valeur limite
Suisse: VME	10 mg/m ³ (fraction inhalable)
Suisse: VME	3 mg/m ³ (fraction respirable)

DNEL/DMEL:

Indication sur 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Effets systémiques:

DNEL Long terme, ouvriers, dermique: 20 mg/kg bw/d

DNEL Long terme, ouvriers, par inhalation: 67,5 mg/m³

DNEL Long terme, consommateurs, par voie orale: 1,25 mg/kg bw/d

DNEL Long terme, consommateurs, dermique: 10 mg/kg bw/d

DNEL Long terme, consommateurs, par inhalation: 34 mg/m³

Effets locaux

DNEL Long terme, consommateurs, par inhalation: 34 mg/m³

DNEL Court terme, consommateurs, par inhalation: 50,6 mg/m³

DNEL Long terme, ouvriers, par inhalation: 67,5 mg/m³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 12.8.2024

Page: 4 de 9
Langue: fr-CH

PNEC: Indication sur 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:
PNEC eau (eau douce): 1 mg/L
PNEC eau (eau de mer): 0,1 mg/L
PNEC sédiment d'eau douce: 4 mg/kg
PNEC sédiment, eau de mer: 0,4 mg/kg
PNEC terre: 0,4 mg/kg
PNEC station d'épuration: 200 mg/L

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Protection individuelle

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	solide
Couleur:	Forme: Liquide dans récipient/conteneur Aucune donnée disponible
Odeur:	inodore
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Le produit est ininflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	Non applicable
La température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	Non applicable
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Solubilité:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Le produit est non explosif.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Indications diverses:	Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 12.8.2024

Page: 5 de 9
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 12.8.2024

Page: 6 de 9
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité aiguë de 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol: Peau sèche; Irritant pour les yeux.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité aiguë de 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol: irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Orthophosphate d'ammonium dihydrogène: NOAEL Rat, par voie orale = 256 - 284 mg/kg bw/24h (OECD 453, read across)

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Orthophosphate d'ammonium dihydrogène: NOAEL Rat, par voie orale = 1.500 mg/kg bw/24h (ECHA registration, read across)

Sulfate d'ammonium: NOAEL Rat, par voie orale > 1.500 mg/kg bw/24h (ECHA registration, read across)

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 12.8.2024

Page: 7 de 9
Langue: fr-CH

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 16 05 05 = Gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04
Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:
néant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067

Version: 3.2
Remplace la version: 3.1

Mise à jour: 4.3.2024
Date d'édition: 12.8.2024

Page: 8 de 9
Langue: fr-CH

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:
La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.
Polluant marin: inconnu

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)
0 % en poids

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):
0,99 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:
Aucune donnée disponible

Directives nationales - Allemagne

Classe de risque pour le milieu aquatique:
1 = Présente un faible danger pour l'eau. (auto-classification)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 8: Valeurs limites au poste de travail

Créée: 16.8.2016

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067

Version:	3.2	Mise à jour:	4.3.2024	Page:	9 de 9
Remplace la version:	3.1	Date d'édition:	12.8.2024	Langue:	fr-CH

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EQ: Quantités exceptées
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOAEL: Dose sans effet nocif observé
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.